



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

**DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE
NATIONALE DU SPORT (ANS) POUR LA REFECTION DE LA
TOITURE DU GYMNASSE JEAN JAURES DANS LE CADRE DU
PLAN « 5 000 EQUIPEMENTS-GENERATION 2024 – AXE 1 /
EQUIPEMENTS DE PROXIMITE »**

Livry-Gargan, le 12 JUL. 2024

N° 2024- 066

Le Maire de Livry-Gargan ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n°2020-05-05 du 26 mai 2020 déléguant au Maire, certaines compétences du Conseil Municipal ;

Vu la volonté de la commune d'encourager et d'inciter les livryens à pratiquer une activité sportive ;

Vu le projet de réfection de la toiture du gymnase Jean Jaurès, mis à disposition des associations sportives livryennes et des lycées André Bouloche et Henri Sellier, des collèges Edouard Herriot et Léon Jouhaux, de l'école maternelle et des écoles élémentaires Jean Jaurès ;

Considérant que ces travaux visent à améliorer les conditions de pratique des différentes disciplines qui bénéficient de cet équipement en club (Basket-ball, hand-ball, gymnastique volontaire, sport-éthique) mais aussi la pratique d'activités gymniques et de motricité pour les scolaires (Lycées, collèges, écoles maternelles et élémentaires) ;

Considérant que cette opération est susceptible de répondre aux critères fixés par l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du plan « 5000 équipements-génération 2024 – Axe 1/équipements de proximité » ;

Considérant qu'il convient de solliciter le concours financier à l'Agence Nationale du Sport (ANS) afin qu'elle apporte son soutien à cette opération ;

DECIDE

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20240712-2024-066-AR
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

Article 1 : De solliciter le concours financier de l'Agence Nationale du Sport (ANS) dans le cadre du plan « 5000 équipements-génération 2024 – Axe 1/équipements de proximité » afin qu'elle apporte son soutien à l'opération de réfection de la toiture du gymnase Jean Jaurès ;

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement suivant :

DEPENSES PAR NATURE (Directement liées au projet)	Montant des dépenses HT	RECETTES	Montant des recettes	%
Travaux		Aides publiques		
Travaux de réfection de la toiture du gymnase Jean Jaurès	299 928,70 €	Agence Nationale du sport « Plan 5000 équipements génération 2024 »	59 985,74 €	20 %
		Région Ile de France « Soutien régional à la création et à la réhabilitation des équipements sportifs franciliens »	104.975,05 €	35 %
		Métropole du Grand Paris – Fonds d'Investissement Métropolitain « FIM »	74 982,17 €	25 %
		Commune de Livry-Gargan	59 985,74 €	20 %
		<i>Dont Fonds Propres</i>	59 985,74 €	
TOTAL	299 928,70 €	TOTAL	299 928,70 €	100,00%

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Livry-Gargan, sis 3 place François-Mitterrand, BP 56 à Livry-Gargan (93891 Cedex) ;

- D'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, devant le tribunal administratif de Montreuil sis 7 Rue Catherine Puig, à Montreuil (93100). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télerecours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller Départemental

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20240712-2024-066-AR
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire